



Délibération n° BUR. – 27 – 10 septembre 2018 – Avis relatif à une proposition de modifications de la nomenclature des actes de biologie médicale.

Par lettre en date du 2 juillet 2018, notifiée le 9 juillet 2018, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, d'une proposition de modifications de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, mentionnée à l'article L. 162-1-7 dudit code.

L'UNCAM souhaite apporter plusieurs modifications à la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM), relatives au dépistage de la toxoplasmose.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité